

L'an deux mil seize, le six décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Eddy LUSSIANA (pouvoir à Grégoire LONG)
..... Mekkia ED DHIMENE (pouvoir à Sandrine PRUDENT)
..... Annabelle BOUVARD (pouvoir à Didier BERREZ)
Membre absent : Magali PEUGET

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Patrice MOREL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du 26 septembre 2016. Aucune remarque n'étant formulée, il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis la précédente séance du Conseil Municipal, à savoir :

- ✓ Commission de révision des listes électorales :jeudi 29 septembre 2016
- ✓ Réunion Exécutif :lundi 3 octobre 2016
- ✓ CCAS :mardi 11 octobre 2016
- ✓ Commission Education Culture Vie Associative :jeudi 13 octobre 2016
- ✓ Réunion Exécutif :lundi 17 octobre 2016
- ✓ Commission Travaux & Environnement :lundi 24 octobre 2016
- ✓ Réunion Exécutif :mercredi 2 novembre 2016
- ✓ Commission Affaires Sociales & CCAS :jeudi 3 novembre 2016
- ✓ Réunion Exécutif :mardi 15 novembre 2016
- ✓ Réunion Exécutif :lundi 28 novembre 2016
- ✓ Commission des Finances :mardi 29 novembre 2016
- ✓ Commission Education Culture Vie Associative :mercredi 30 novembre 2016
- ✓ Commission Travaux & Environnement :lundi 5 décembre 2016

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Demande de subvention DETR 2017 - Tableau
- ✓ Lotissement les Cueilles - Consultation d'un agent immobilier : résultat de la consultation
- ✓ Décisions modificatives
- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Tarifs municipaux 2017 – Prix de l'eau

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, M. le Maire souhaite rendre hommage à Jean Rossi, conseiller municipal pendant 25 ans. Jean Rossi a été élu pour la première fois en 1989. M. le Maire cite l'ensemble de ses délégations et représentations au cours de ses mandats successifs, et souligne sa forte implication et son dévouement pour la vie publique.

1. Affaires courantes

➤ Communauté de communes Jura Sud : compétence Urbanisme et PLUI

Monsieur le Maire rappelle que la loi Alur (promulguée le 24 mars 2014 - Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) rend compétentes de droit les intercommunalités en matière de plan local d'urbanisme, dans un délai de 3 ans, soit à compter du 27 mars 2017. Cette compétence est acquise de droit, sauf si 25% des communes représentant 20% de la population ont délibéré négativement dans un délai de 3 mois précédent cette date.

La loi Alur impose le débat communautaire pour cette prise de compétence avant le 27 décembre 2016.

A la suite de ce transfert, le Conseil Communautaire pourra décider d'établir un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son périmètre, sans que la prescription du PLUi soit automatique. Sa mise en œuvre se fera lorsqu'une des communes membres prescrira un PLU ou révisera un document d'urbanisme.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre 2016, Pascal Garofalo a rappelé que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes, qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire.

Le PLUi construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, tout en consolidant les politiques nationales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

En outre, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), approuvé à l'unanimité par le comité syndical du Parc naturel régional du Haut Jura le 17 septembre 2016, deviendra le document référent en matière d'urbanisme à l'échelle du Haut Jura, dès son entrée en vigueur après enquête publique. L'ensemble des documents d'urbanisme actuels (PLU, carte communale etc.) devront être compatibles avec le SCOT. L'élaboration d'un PLUi permettra d'anticiper cette mise en compatibilité.

M. le Maire, après cet exposé, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CC Jura Sud.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

➤ **Communauté de communes Jura Sud : Pacte Financier et Fiscal de Solidarité**

Monsieur le Maire évoque la réunion du 19 novembre 2016, à laquelle étaient conviés l'ensemble des conseillers municipaux des 17 communes de Jura Sud, et durant laquelle Jean-Michel Cochet (Cabinet KPMG) a présenté le projet de Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS).

Ce pacte entre la Communauté de Communes et les 17 communes est un compromis portant sur le partage des charges et des ressources disponibles, en vue de la réalisation d'un projet de territoire à l'échelle intercommunale. Il repose sur 3 logiques :

1. Optimisation : comment bénéficier de marges de manœuvre fiscales et financières suffisantes pour financer le projet de territoire des 17 communes
2. Péréquation : comment renforcer la solidarité intercommunale et résoudre la question des charges de centralité portées par le bourg-centre
3. Développement : comment porter un ensemble de services, d'équipements structurants sur le territoire de Jura Sud (17 communes).

Ce pacte est donc une boîte à outils pour mener à bien le projet de territoire.

Son élaboration se fait en 3 étapes :

1. Diagnostic : état des lieux budgétaire, fiscal et financier des 17 communes et de la communauté de communes Jura Sud
2. Prospective : évaluation des besoins et des enjeux du territoire en termes d'investissement et de financement des équipements et des compétences.
3. Formalisation : actions à mener et rédaction du pacte.

M. le Maire rappelle que le document présenté par KPMG est disponible en mairie pour les personnes n'ayant pu participer à cette réunion.

➤ **Demandes de subventions 2017**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions suivantes :

- La **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** :

Bâtiment scolaire - Ecole primaire Roger Millet / Ecole maternelle

Dépenses	Recettes
Travaux : 12 555 €	Etat – DETR : 5 022 € Commune : 7 533 €
TOTAL des dépenses : 12 555 €	TOTAL des recettes : 12 555 €

Patrimoine local – Ancien poids public

Dépenses	Recettes
Travaux : 10 000 €	Etat – DETR : 4 000 € Commune : 6 000 €
TOTAL des dépenses : 10 000 €	TOTAL des recettes : 10 000 €

Autres bâtiments communaux – Accessibilité (tranches 2017 et 2018)

Dépenses	Recettes
Travaux : 95 500 €	Etat – DETR : 38 200 € Commune : 57 300 €
TOTAL des dépenses : 95 500 €	TOTAL des recettes : 95 500 €

Chauffage biomasse – Salle des fêtes / Poste / Perception / Hôtel de ville

Dépenses	Recettes
Coût global de l'opération : 307 000 €	Etat – DETR : 30 700 € Conseil Départemental : 61 400 € FEDER : 153 500 € Commune : 61 400 €
TOTAL des dépenses : 307 000 €	TOTAL des recettes : 307 000 €

Revitalisation du centre-ville – Traitement de 3 îlots

Dépenses	Recettes
Acquisition et travaux : 245 000 €	Etat – DETR : 73 500 € Conseil Départemental : 22 540 € Commune : 148 960 €
TOTAL des dépenses : 245 000 €	TOTAL des recettes : 245 000 €

- Nombre de voix pour : 18
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0
- **Conseil Départemental** – Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ) : revitalisation du centre-ville - Actions sur 3 îlots
Pour une opération d'ouverture du paysage urbain sur 3 îlots définis, à savoir :
 - ✓ Rue Roussin : immeuble dit « Manucomté »
 - ✓ Côte du Four : tènement immobilier côté impair
 - ✓ Rue Pasteur : immeuble d'angle

Plan de financement prévisionnel pour un de ces 3 îlots (Côte du Four) :

Dépenses :	115 000 €	
Recettes :	115 000 €	
Dont	34 500 €	Etat (DETR 2017)
	22 540 €	CD39 (ESTJ 2016-2018)
	57 960 €	Commune

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

- **Conseil Régional BFC (FEDER) + Conseil Départemental**

(Plan Climat Energie Territoriale) : chaufferies biomasse

Le cabinet INDIGGO a effectué l'étude de faisabilité pour le chauffage des bâtiments de la salle des fêtes, de la poste, de la perception et de l'Hôtel de Ville. Les conclusions de cette étude ont fait ressortir deux solutions : il est préconisé une chaufferie biomasse pour la salle des fêtes, la poste ainsi que la perception, et une chaudière à granules pour l'Hôtel de Ville. L'Ajeda a donné un avis favorable sur ces deux solutions.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses :	307 000 €
Recettes :	307 000 €
<i>Dont</i>	<i>153 500 € / Conseil Régional BFC - FEDER</i>
	<i>61 400 € / Conseil Départemental du Jura</i>
	<i>30 700 € / Etat (DETR)</i>
	<i>61 400 € / Commune de Moirans-en-Montagne</i>

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

- **DRAC Bourgogne Franche-Comté + Conseil Départemental** (monuments historiques) :
rénovation de la façade sud de l'église Saint-Nicolas

Plan de financement (tranche optionnelle) :

▪ Dépenses :	Honoraires : 3 485 € HT
	Travaux : 38 750 € HT
	Divers et Imprévus : 5 000 € HT
	Total : 47 235 € HT
▪ Recettes :	18 800 € DRAC (40 %)
	7 085 € Conseil Départemental du Jura (15 %)
	21 350 € Commune de Moirans-en-Montagne
	Total : 47 235 € HT

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

- **Réserve parlementaire Marie-Christine Dalloz** : trompe l'œil sur la façade de l'impasse de l'hôtel de ville

Plan de financement :

▪ Dépenses :	Conception et réalisation : 15 000 € HT
▪ Recettes :	7 500 € Réserve parlementaire
	7 500 € Commune de Moirans-en-Montagne
Total :	15 000 € HT

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

➤ **Revitalisation du bourg-centre – Etude de programmation**
(Parc Naturel Régional du Haut-Jura, SOLIHA et « Au-delà du Fleuve »)

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la réunion de lancement de l'étude de programmation le 22 novembre 2016, un questionnaire sera adressé à toutes les communes de Jura Sud et un atelier d'urbanisme se tiendra à la salle des fêtes le 11 janvier prochain. Il est également proposé de créer la « Maison du Projet » dans le local situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Enfin, une visite sur site à partir du Mont Robert a été effectuée le 13 décembre 2016.

En complément de cette étude, une réflexion est engagée pour la création d'une maison des services au public. Un recensement de l'ensemble des projets portés par la commune et la communauté de communes sur le bourg-centre (commerces, logements, services, etc.) a été fait, avec identification des locaux vacants, à réhabiliter, etc.

La phase diagnostic de l'étude est prévue de novembre 2016 à mars 2017. Le rendu définitif est programmé pour octobre 2017.

➤ **Personnel**

Prime stagiaire ATSEM – Ecole maternelle LiloLudy

Stéphanie MORNICO a effectué un stage à l'école maternelle LiloLudy de Moirans-en-Montagne durant 3 semaines, du 7 au 25 novembre 2016. Mlle MORNICO ayant donné entière satisfaction durant cette période, Monsieur le Maire propose de lui verser une rémunération de 75 € par semaine, soit 75 € x 3 semaines = 225 €.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Création de postes

Ces créations de postes sont liées à un avancement de grade et à un recrutement (remplacement d'un agent) :

- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2016 : avancement de grade de Danielle BOUVIER ;
- ✓ 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2017 : recrutement d'un agent en remplacement de Mohamed Latrèche. Ce poste sera pourvu par décision du maire (arrêté municipal) le 1^{er} janvier 2017 par Mickaël PERRIER-MICHON.

Pour information, Mohamed Latrèche fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2017.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Poste à pourvoir au 1^{er} janvier 2017

Un poste d'agent d'entretien (école primaire, Tom Pouce et cantines) - 30 heures par semaine - est à pourvoir en remplacement de Chantal Marguillier. Pour rappel, le recrutement et la nomination sont de la compétence du Maire.

2. Questions foncières

➤ **Lotissement Les Cueilles / Commercialisation des lots par un agent immobilier : résultat de la consultation**

Monsieur le Maire rappelle la recommandation du Crédit Agricole Bourgogne Franche-Comté lors de la renégociation du prêt relais : faire appel à un professionnel de l'immobilier pour la commercialisation des parcelles du lotissement Les Cueilles. Une consultation a ainsi été engagée auprès de 3 agences. Après avoir fait lecture au Conseil des 3 propositions, il propose de confier la commercialisation exclusive des 22 lots du lotissement Les Cueilles à l'agence « Lamartine Immobilier » 12 rue de l'Industrie 39260 Meussia, pour un montant de **2 500 € TTC par parcelle**, et de l'autoriser à signer toute pièce à intervenir sur ce dossier.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

➤ **Parcelle forestière lieu-dit « Les Cabornes » - Information au Conseil Municipal**

Maitre Pascal Rault a adressé une Déclaration d'Intention d'Aliéner (réception en mairie le 25 octobre 2016) portant sur la parcelle cadastrée section AZ n°102 située au lieu-dit « Les Cabornes » d'une superficie de 3 250 m² pour un prix de vente de 4 000 €.

Ce secteur jouxtant la forêt communale soumise au Régime Forestier, un avis des services de l'ONF a été recueilli par Jean-Pierre Lançon. L'ONF conseille à la commune d'acquiescer cette parcelle au vu de l'intérêt forestier manifeste par rapport au plan de gestion 2016-2035. Un arrêté municipal (n°0311/2/2016 du 3 novembre 2016) a ainsi été rédigé pour acter l'exercice du droit de préemption sur cette parcelle.

3. Avancement des travaux des commissions communales

➤ Commission Affaires sociales – Logement

Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA)

Jean-Pierre Brocard informe le Conseil Municipal que le bail de location du logement de la Poste a été signé avec l'association Saint-Michel le Haut, pour une prise d'effet au 15 novembre 2016. Un second bail reste à signer avec cette même association pour l'appartement de type 2 situé rue du Jura (travaux en cours). D'autres logements sont loués auprès de l'Office Public de l'Habitat du Jura par l'association.

Les demandeurs d'asile arriveront dans les prochaines semaines à Moirans.

Un comité de soutien s'est créé, il est actuellement composé d'une quinzaine de personnes. Ce comité apporte différentes aides : mobilier, banque alimentaire, alphabétisation, transport, etc.

L'association Saint-Michel le Haut travaille en lien avec le CADA de Clairvaux-les-Lacs.

Colis de Noël

La confection des 68 colis est en cours ; les produits qui le composent ont tous été achetés dans les commerces de Moirans-en-Montagne (40 € environ par colis). La distribution est prévue à partir du 9 décembre.

Repas des anciens

Jean-Pierre Brocard tient à souligner le très bon déroulement du repas des anciens : 120 repas ont été servis. Les personnes présentes ont passé une excellente journée. Jean-Pierre Brocard remercie et félicite tous ceux qui ont participé et aidé à l'organisation de cet événement.

➤ Commission Education Culture Vie associative

Projet Educatif Territorial : bilan depuis la rentrée scolaire

Laurence Mas présente un rapide compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage du 22 novembre 2016. Lors de cette réunion, plusieurs sujets ont été traités : le TAP Sieste, le fonctionnement de l'ALSH Tom Pouce et l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Pour information, un nouvel inspecteur de l'Education Nationale, Olivier Maucourant, a été nommé en remplacement de Jean-Michel Faivre. Par ailleurs, une classe de l'école primaire Roger Millet est dans le champ d'étude pour une fermeture à la rentrée prochaine.

Ecole primaire Roger Millet – adhésion au SIDEC pour la classe mobile

Laurence Mas rappelle qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires pour la fourniture d'une classe mobile. Seul le SIDEC est en mesure de présenter une offre répondant aux attentes de l'Education Nationale. Pour information, le SIDEC consulte différents fournisseurs pour la fourniture du matériel, et intervient en tant que service de maintenance sur le matériel et les logiciels. La classe mobile se compose, pour l'école primaire Roger Millet, de 10 tablettes équipées de casques, d'un ordinateur portable pour l'enseignant et d'un serveur sous la forme d'un dispositif « Wizzbe ».

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'adhésion au service informatique mutualisé TICE (Technologies d'Information et de Communication pour l'Enseignement) du SIDEC, ainsi que l'approbation des conditions financières, soit la somme de 920 €, hors champ de TVA, fixées pour l'année 2016 et correspondant à 2 journées d'accompagnement. Il soumet également à l'approbation du Conseil la location mensuelle du dispositif d'enseignement numérique, soit la somme de 80 €, hors champ de TVA, à partir du mois qui suit sa mise en place.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Nicolas Bœuf ajoute que le collègue Pierre Vernotte est concerné par un projet de création d'une classe de handball (4° et 3° mixte) pour la rentrée 2017. Ce projet est porté conjointement par Jura Sud Hand, le département du Jura et l'association sportive du collège.

Commerce :

Laurence Mas signale l'ouverture d'un magasin éphémère pendant les fêtes de fin d'année. Il s'agit d'un chocolatier « Maison la Goulue », situé à côté du bar « Chez le Fred ».

Communication

- ✓ La carte de vœux 2017 de la mairie est en cours de conception par l'artiste Little Ju (Julien DAVID)
- ✓ Les Brèves Municipales de Janvier 2017 sont en cours de rédaction

Cinéma François Truffaut et Club de Sculpture

Le club a installé les sculptures qu'il a réalisées sur le thème du cinéma dans le hall d'entrée, au rez-de-chaussée du cinéma François Truffaut. Laurence Mas remercie cette association pour cette belle initiative. M. le Maire propose d'organiser une petite réception autour de cette réalisation.

Retour sur les animations de l'automne

Laurence Mas revient sur les animations proposées cet automne à Moirans-en-Montagne :

- ✓ Le **Téléthon** a permis de recueillir **1 526,60 €** pour l'Association AFM : Laurence Mas remercie le lycée Pierre Vernotte et les associations locales pour leur implication.
- ✓ La **soirée-théâtre** du 19 novembre affiche un bilan très mitigé avec très peu de participants
- ✓ Un **concert** a été organisé le 28 octobre avec la participation des conservatoires par l'école de musique Jura Sud. Laurence Mas souligne la très belle réussite de cet événement.
- ✓ Animation à venir : Noël au Pays du Jouet.

➤ Commission Travaux / Environnement

Assainissement : convention d'assistance technique avec le Conseil Départemental

Didier Berrez rappelle que la commune de Moirans-en-Montagne est éligible à l'assistance technique du Département du Jura. Cette assistance technique se compose de :

- ✓ 2 visites par an et mesure des équipements STEP et réseaux d'assainissement,
- ✓ Conseil et compte-rendu des visites,
- ✓ Assistance à l'auto-surveillance de la STEP + manuel d'auto-surveillance,
- ✓ Audit périodique de l'auto-surveillance,
- ✓ Synthèse annuelle : rapport annuel sur le fonctionnement de l'assainissement.

Le coût de cette assistance départementale est de **0,40 € HT par habitant**, soit **1 000 € HT par an** (pour 2 506 habitants).

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'adhésion à ce service dans le domaine de l'assainissement collectif.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Station d'épuration – Suivi agronomique des boues 2017

Didier Berrez rappelle que la destination des boues de la station d'épuration est soit le compostage (recyclage en agriculture), soit l'incinération, selon la teneur en cuivre de ces boues. Ainsi, il est nécessaire de procéder à un suivi analytique de ces boues afin d'en connaître la composition. La Chambre d'Agriculture propose d'effectuer ce suivi pour un montant de **1 268 € HT/ an**.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce sujet en procédant au vote.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Rue du Moulin – SIDEC / Effacement Basse Tension et Eclairage Public

Les travaux de reprise du mur de la rue du Moulin doivent être menés conjointement avec la reprise de l'éclairage public et l'effacement de la basse tension.

Le cabinet « Profils Etudes » a réalisé l'avant-projet sommaire des travaux, dont le montant Voirie et eaux pluviales s'élève à 94 276 € TTC. Une réunion a eu lieu avec les services de la DDT le 8 décembre 2016 au sujet du dossier Loi sur l'Eau. L'objectif est de réaliser les travaux avant le 15 mars 2017.

Concernant les travaux sur les réseaux secs, Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour l'approbation de l'avant-projet sommaire « électricité et réseaux » remis par le SIDEC du Jura dont le financement se décline de la manière suivante :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	76 444,99	RECUPERATION TVA: 11 894,82	-	64 550,17	51 640,00
ECLAIRAGE PUBLIC	35 473,61 Plafonné à 20 500,00		4 100,00	31 373,61	25 100,00
GENIE CIVIL - Orange	21 073,87	-		21 073,87	16 860,00
Montant total	132 992,47	-	4 100,00	116 997,65	93 600,00

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Forêt communale : affouage et état d'assiette 2017

Didier Berrez rappelle que conformément au plan de gestion de la forêt communale, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés.

L'affouage fait également partie intégrante de ce processus de gestion. Pour chaque coupe de la forêt communale, le Conseil municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier).

En conséquence, M. le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur l'assiette des coupes 2016-2017 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois, de l'affouage et des chablis.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Point sur les travaux en cours

Didier Berrez présente l'état d'avancement des chantiers en cours :

- **Eglise Saint-Nicolas**
 - ✓ Dépose du perron et des marches des volées 1 & 2 pour analyse,
 - ✓ Marches volées 1 & 2 : 30 % maximum des pierres pourront être conservées,
 - ✓ Taille des pierres en atelier après validation par la DRAC.

- **Accessibilité**

Les dossiers de consultation des entreprises sont en cours de préparation par Sandrine Cartallier. Une offre de Lamco est en attente.

Fleurissement

La commune a participé au concours de fleurissement Départemental et s'est vu remettre le 6^{ème} prix (commune de 3^{ème} catégorie - 1 000 à 5 000 habitants).

SICTOM

Didier Berrez s'est rendu récemment à une réunion du SICTOM. Les nouvelles règles de tri (emballages) sont encore peu appliquées.

Enfin, Didier Berrez tient à remercier la municipalité pour son geste suite au décès de sa maman.

➤ Commission Finances

Décisions Modificatives

- **Budget Général : DM n° 2**

Jacques Bauduret présente la proposition de décision modificative suivante :

Fonctionnement

- ✓ Honoraires Site Internet : - 6 840 € du compte 6226. Virement à la section d'investissement (compte 023)
- ✓ Dépenses Imprévues (compte 022) : - 16 000 €. Virement vers le compte 6574 – Subvention aux associations.

Investissement

- ✓ Compte D- 21534 – Réseau d'électrification : + 234 895 €
- ✓ Compte D-2138 – Autres réseaux : + 29 595 €
- ✓ Compte R-1328 – Autres : + 58 230 €
- ✓ Compte R-238 – Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles : + 206 260 €

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

- **Budget Lotissement**

Jacques Bauduret présente la proposition de décision modificative suivante :

Fonctionnement

- ✓ Charges financières : - 500 € du compte 6045. Virement au compte 66111 – Intérêts réglés à échéance.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose le vote des subventions aux associations, selon le tableau ci-dessous :

<i>ORGANISMES</i>	<i>MONTANT</i>
Association Les Francas du Jura - CLSH Tom Pouce	49 300 €
Association la Fraternelle	12 500 €
Association Sportive du Collège Pierre Vernotte	450 €
Association Sportive du Lycée Pierre Vernotte	450 €
APEI St Claude	15 €

Sclérosés en plaques - Massif Jurassien	20 €
Ligue contre le cancer - Comité Départemental	30 €
Association Perce-Neige	15 €
Association Valentin Haüy - Comité du Jura	15 €
Secours Populaire - Fédération du Jura	30 €
Banque Alimentaire du Jura	100 €
Association PEP 39	20 €
Les Restos du Cœur	10 €

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Tarifs municipaux 2017

Jacques Bauduret présente la liste des propositions de tarifs municipaux pour l'année 2017. Une augmentation de l'ordre de 2% a été appliquée sur certains tarifs.

Concernant le prix de l'eau, il est proposé d'appliquer une hausse de 0,02 €, en rappelant que la redevance Assainissement et la surtaxe communale sont ensuite reversées par Veolia à la commune. Ces recettes apparaissent dans les budgets annexes Eau et Assainissement, qui doivent s'équilibrer en recette et en dépense.

M. le Maire ajoute que Veolia Eau a proposé une hausse importante de sa part de délégataire (8%) par voie d'avenant au contrat de délégation. Cette demande s'appuie sur les nouvelles réglementations à appliquer (loi Brottes notamment). Une telle hausse ne peut être acceptée et est en cours de négociation.

M. le Maire interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions. Il propose alors de procéder au vote :

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Cession d'un véhicule communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le véhicule de service – Renault Clio – affecté aux services techniques est dans un état très vétuste et ne peut plus être utilisé en l'état par les agents. Etant donné l'absence d'offre de rachat par les concessionnaires automobiles et vu la proposition émanant de Victor BROSSARD, il est proposé de céder ce véhicule pour la somme de 150 € à Victor BROSSARD.

- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Facturation électronique au 1^{er} janvier 2017

La sous-préfecture de Saint-Claude a organisé une réunion d'information le 16 novembre 2016 sur la facturation électronique. Jacques Bauduret informe le Conseil Municipal que les factures établies par les grands comptes et les autres collectivités territoriales sont désormais dématérialisées.

4. Questions diverses et communications

Monsieur le Maire fait part au Conseil de diverses communications :

- ✓ Remerciements de Madame Arlette Rossi suite au décès de Jean Rossi
- ✓ Remerciements de l'AFM Téléthon – Délégation du Jura pour le versement de la subvention
- ✓ Soirée des bénévoles du Tour de France : M. le Maire fait part du très bon déroulement de cette soirée proposée à toutes les personnes ayant participé au Tour de France.
- ✓ Assemblée Générale de Haut-Jura Sport Formation : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet définitif de CFA a été présenté lors de cette assemblée générale. Le permis de construire